

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait :

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 22  
Votants : 29

Délibération :  
**N° DEL 2022 089**

OBJET :  
PARTICIPATION AUX FRAIS  
D'ARBITRAGE 2021-2022

**Séance du 23 novembre 2022**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, M. Damien LEFORT, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Katy BORREGO, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, Mme Virginie KERGOT, M. Jean-Louis FONTBONNE

**Étaient absents**

M. Didier DELDON, M. Jean-Louis VALENTE, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Marc DERDERIAN

**Ont donné pouvoir**

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)  
Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Marlène ESTEVEZ)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Jean-Louis ROUSSET (pouvoir à Séverine REYNAUD)  
Anne-Marie GAUDENCIO (pouvoir à Virginie KERGOT)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Par une délibération du conseil municipal en date du 31 juillet 2003 relative aux aides octroyées aux associations sportives et plus particulièrement en lien avec les frais d'arbitrage, il avait été décidé une aide de la commune à hauteur de 50 % des dépenses réalisées au cours de la saison sportive précédente.

**Contenu :**

Les associations nous ont transmis leurs frais d'arbitrage pour la saison sportive 2021-2022. Il est proposé de continuer à leur apporter une aide à hauteur de 50 %.

	Dépenses Saison Sportive 2021-2022	Subventions 50 %
ACR (Football)	2132,50 €	1 066,25 €
SCBVG (Basket-ball)	2354,26 €	1 177,13 €
La Chaumière (Football)	673 €	336,50 €
CCSLR (Basket)	698,58 €	349,29 €
Hand des Vallées du Gier	1617,22 €	808,61 €

**Point financier :**

- Coût total fonctionnement : **3 737, 78 €**
- Imputation budgétaire : 4 ASS 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privés »

**Proposition :**

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des sommes pré-citées.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération.**

Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance,  
pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire

Julien CHANELIERE